

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 8 novembre 2016

1 – POINTS SOUMIS AU VOTE

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27 septembre 2016.
2. Évolutions induites par le projet I-SITE, pouvant aboutir à la transformation de l'UCP en grand établissement.
3. Avis sur la mise en place de la procédure interne relative à la politique de recrutement des enseignants-chercheurs dans l'établissement.
4. Avis sur la possibilité de solliciter une dérogation sur la mise en place, à titre expérimental dans le cadre du projet I-SITE, d'un nouveau dispositif d'accès en licence dans les parcours non sélectifs.
5. Budget rectificatif n°2.
6. Programmation pluriannuelle des infrastructures et des équipements dans les domaines immobilier/informatique/audiovisuel.
7. Approbation des conventions d'utilisation par l'Université des bâtiments dont l'État est propriétaire.
8. Capacités d'accueil.

2 – RELEVÉ DE DÉCISIONS

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 27 septembre 2016

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2016 à la majorité (23 pour – 0 contre – 1 abstention).

2. Évolutions induites par le projet I-SITE, pouvant aboutir à la transformation de l'UCP en grand établissement

Il s'agit d'une réflexion sur les évolutions induites par le projet I-SITE dont les grandes lignes avaient été approuvées par le CA du 2 février 2016.

Le conseil d'administration approuve les évolutions induites par le projet I-SITE à la majorité (24 pour – 2 contre – 2 abstentions).

3. Avis sur la mise en place de la procédure interne relative à la politique de recrutement des enseignants-chercheurs dans l'établissement

L'UCP souhaite avoir la possibilité de promouvoir des collègues maîtres de conférences de l'établissement dont l'investissement pédagogique, administratif et scientifique mérite d'être valorisé par un passage au grade de professeur 2^e classe.

Ce type de recrutement serait strictement encadré, avec un nombre de promotions maximum voté en conseil d'administration et en cohérence avec les objectifs du contrat d'établissement.

Le conseil d'administration rend un avis favorable quant à la mise en place de la procédure interne relative à la politique de recrutement des enseignants-chercheurs dans l'établissement (27 pour – 0 contre – 1 abstention).

4. Avis sur la possibilité de solliciter une dérogation sur la mise en place, à titre expérimental dans le cadre du projet I-SITE, d'un nouveau dispositif d'accès en licence dans les parcours non sélectifs

Le système actuel APB ne permettant pas toujours aux lycéens de s'orienter de façon cohérente et pouvant les conduire à une situation d'échec ou d'abandon, l'UCP propose de mettre en place, dans le cadre du projet I-SITE et aux côtés de dispositifs existant au sein de l'établissement, un nouveau modèle d'orientation qui prenne en compte les parcours de lycée et les prérequis nécessaires pour suivre la formation souhaitée.

Ce nouveau dispositif permettrait de susciter des parcours académiques plus linéaires et de diminuer le taux d'abandon en première année de licence et le taux de jeunes quittant l'enseignement supérieur sans diplôme.

Une évaluation de ce dispositif d'expérimentation sera nécessaire pour vérifier que les objectifs souhaités sont bien atteints.

Le conseil d'administration rend un avis favorable sur la possibilité de solliciter une dérogation sur la mise en place, à titre expérimental dans le cadre du projet I-SITE, d'un nouveau dispositif d'accès en licence dans les parcours non sélectifs (26 pour – 2 contre – 0 abstention).

5. Budget rectificatif n°2

Sont présentés pour vote les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles.

Le conseil d'administration approuve à la majorité le budget rectificatif n°2 (25 pour – 0 contre – 2 abstentions).

6. Programmation pluriannuelle des infrastructures et des équipements dans les domaines immobilier/informatique/audiovisuel

Il s'agit de permettre de finaliser la construction de la programmation pluriannuelle de l'établissement sur les volets immobilier/informatique/audiovisuel et de prendre en compte, notamment, les procédures liées aux opérations ponctuelles non prévues dans la schéma pluriannuel d'entretien.

Le conseil d'administration approuve la programmation pluriannuelle des infrastructures et des équipements dans les domaines immobilier, informatique et audiovisuel à la majorité (25 pour – 0 contre – 2 abstentions).

7. Approbation des conventions d'utilisation par l'Université des bâtiments dont l'État est propriétaire

La mise en place des conventions d'utilisation des biens immobiliers de l'Etat s'inscrit dans le contexte général de la nouvelle politique immobilière de l'Etat. Elles entérinent la distinction entre propriétaire et occupant.

Le conseil d'administration approuve les conventions d'utilisation par l'Université des bâtiments dont l'État est propriétaire (23 pour – 0 contre – 4 abstentions).

8. Capacités d'accueil en première année de licence au titre de l'année universitaire 2017-2018

Il importe de définir et d'arrêter chaque année universitaire les capacités d'accueil des formations en première année de licence pour les néo-entrants, les étudiants en réorientation et les redoublants.

Le conseil d'administration approuve la majorité les capacités d'accueil en première année de licence au titre de l'année universitaire 2017-2018 (24 pour – 1 contre – 0 abstention).